



**Le 7 mars,
tous ensemble
dans la rue
contre
le CPE !**

**Rentrée 2006 :
s'opposer
aux dégradations !**



**Elections
CAPA :
le SNES
à 56 %**



**Dossier :
Zoom
sur
la MGI**

Edito

Un nouveau cap est franchi dans l'acharnement du gouvernement à réduire le coût et donc les moyens de l'Education Nationale, en particulier ceux du Second degré. Les DGH maintenant connues nous permettent de mesurer les dégâts des choix budgétaires au niveau des établissements. Dans l'académie, la ponction des moyens devant élèves atteint 105 ETP ; elle s'opère tout azimut, dans les gros lycées comme dans les 20 collèges qui relèvent de l'éducation prioritaire, y compris les deux collèges classés EP1 ("Ambition réussite"). L'administration rogne sur tout ! Comment lutter contre les difficultés scolaires ? Comment y remédier dans des classes surchargées, sans pratiquement plus aucune possibilité de diversification de l'acte pédagogique ?

Cette réduction des coûts s'inscrit dans une politique globale de renoncement pour l'Ecole comme pour les Services publics en général. Aucune leçon n'a été tirée de la crise sociale que nous avons connue en octobre dernier, au contraire ! Avec de tels choix politiques, c'est un avenir bien sombre pour les jeunes et la société dans son ensemble qui se prépare.

La loi d'orientation pour l'école et la loi sur l'égalité des chances nous renvoient 50 ans en arrière en réinventant l'école à plusieurs vitesses : que le seul avenir pour les jeunes en difficulté, le plus souvent issus de milieux défavorisés, soit le socle commun des connaissances et l'apprentissage, c'est insupportable ! Nous nourrissons pour eux d'autres ambitions. Certes la tâche est rude mais elle n'est pas irréaliste, à condition que la société s'en donne les moyens. Oui, former des citoyens a un coût, mais quel investissement pour la société !

Des établissements se mobilisent : lycée Lesage à Vannes, collèges Thérèse Pierre et Gandhi à Fougères, Surcouf à Saint-Malo.... Il faut amplifier ces mouvements de protestation, les faire converger vers une action d'ampleur pour le système éducatif et les inscrire dans une action de défense des services publics. Tout se tient, c'est pourquoi ces actions participent aussi de la lutte contre le CPE, contre la précarité qui se généralise. En effet quel sens prendraient nos métiers, si la "galère" était le seul avenir de nos élèves ?

17 février 2005, Michelle Carmès

Sommaire

Page 2 :
Edito
Actualités

Page 3, 4, 5, 6 :
Emploi
Reentrée 2006

Page 7 :
L'avenir des Gréta

Pages 8 et 9 :
Elections
professionnelles

Pages 10, 11, 12 :
Observatoire

Pages 13, 14, 15 :
Zoom sur la MGI

Page 16 :
Un colloque
passionnant

Publication du
Syndicat National
des Enseignements
du Second degré
24, rue Marc Sangnier
35200 Rennes
Tél. : 02 99.84.37.00
Fax : 02 99.36.93.64
ou : s3ren@snes.edu
www.rennes.snes.edu
Directeur de la publication :
André Le Bourg
Réalisation / PAO : Pamela Deline.
Impression : Calligraphy
CPPAP : 1105 S 05594



"Collège Gandhi occupé" - 14/02/2006 - Photo : Chronique Républicaine - Fougères

Les collèges dans l'action !

Particulièrement touchés par les restrictions budgétaires, les collèges ne se laissent pas faire ! La pression monte dans le Nord Ille et Vilaine ! A Fougères (Collèges Gandhi, Thérèse Pierre), St-Georges de Reintembault, Tremblay... parents et collègues en colère ont occupé les établissements. La grogne se propage dans le secteur (Saint-Aubin), mais aussi dans le département. Ainsi au collège Surcouf de Saint-Malo, tout nouvellement "promu" ambition réussite, c'est le comble : ce collège classé ZEP depuis longtemps se voit retirer un poste en Segpa, une classe de 6ème, et 35 heures manqueront pour assurer les horaires légaux en 5ème et 4ème ! Mardi soir, le CA a été boycotté et le Recteur, dont la visite était programmée pour le mercredi 15 février, a préféré renoncer à venir à la rencontre des collègues et des parents !

André Le Bourg

Zep : 22 mars, non au dynamitage !

De Robien multiplie les annonces, mais la réalité est là : les établissements ZEP et REP de l'Académie (qu'ils soient ou non classés "ambition réussite") subissent les mêmes ponctions que les autres. A la rentrée prochaine, leurs difficultés seront accrues. Pour protester et témoigner, le SNES organise, le 22 mars, à 15 h, au Rectorat à Rennes un rassemblement suivi d'une conférence de presse. Une audience sera demandée au recteur.

Gilbert Martinat

Le 7 mars, tous ensemble dans la rue contre le CPE !

La mobilisation s'amplifie. Les universités Rennes I, Rennes II, Brest, sont bloquées, étudiants et lycéens descendent régulièrement dans la rue. Le 7 février, il y avait plus de 25000 manifestants en Bretagne. Le 14, ils étaient à nouveau 10000 à Rennes. Le relais sera pris par les autres académies pendant nos vacances de février,



avant que tous ensemble, étudiants, lycéens, salariés nous retrouvions pour un nouveau temps fort national le 7 mars.

Après le CNE, le CDD senior, de Villepin invente le CPE au prétexte de juguler le chômage des jeunes. C'est au contraire la précarité généralisée qui s'installe : c'est inacceptable ! Nous ne pouvons laisser faire !

Le CPE pire que tout !

C'est la possibilité pour les entreprises de plus de 20 salariés d'embaucher des jeunes de moins de 26 ans avec une période d'essai de 2 ans, période pendant laquelle l'employeur pourra à tout moment licencier le jeune avec un préavis de seulement 15 jours. On imagine toutes les pressions qu'il pourra subir pendant cette période abusivement appelée de "consolidation" : soumission aux demandes du patron au risque de perdre son emploi, interdiction de faire

grève ... tout bénéfique pour les entreprises qui pourront licencier du jour au lendemain et qui bénéficieront d'exonérations totales des charges patronales. Cet avenir pour les jeunes remet en cause le sens même de nos métiers et de notre engagement : une formation de qualité et une élévation des qualifications pour tous qui débouchent sur une insertion professionnelle stable et correctement rémunérée, voilà notre objectif ; en un mot : vivre !

Tous ensemble !

Au fil des ans les politiques libérales cassent les emplois, substituent l'emploi précaire aux emplois stables, détruisent peu à peu le droit du travail. Dans la fonction publique, la mise en place du CDI en lieu et place d'un dispositif de titularisation procède de la même logique, celle de la casse des statuts et de la réduction de l'emploi public.

Pour toutes ces raisons, le SNES et la FSU appellent

les personnels à poursuivre la lutte aux côtés des jeunes et de l'ensemble des salariés et à faire du 7 mars un nouveau temps fort de l'action pour le retrait du CPE. Un mouvement d'ensemble, puissant peut nous permettre tous ensemble de gagner : Balladur avait dû renoncer au CIP, faisons plier de Villepin !

Michelle Carmès

DGH, se mobiliser !

Rappelons que l'académie doit rendre au ministère 68 ETP (Equivalents Temps Plein), qui se traduisent en fait pour les lycées et collèges par une perte sèche de 105 ETP (voir "Info-Flash" n°2 de janvier).

Sur les DGH des lycées, pour un retrait prévu de 28 ETP, le rectorat s'est constitué une "réserve" de près de 50 ETP à ce jour, dont 5 en HSA. Cette "réserve" est destinée aux ajustements qui s'avèreront nécessaires (ouvertures de divisions, 1ères chaires, décharges pour affectations partagées...).

Pour les collèges, le retrait prévu par le "budget académique" était de 97 ETP ; nous avons maintenant connaissance de la répartition entre les départements :

Rentrée 2006- Evolutions	Postes en ETP	HSA en ETP	DGH Globale
22	-14,2	-3	-17,2
29	-26	-5,4	-31,4
35	-31,9	-6,7	-38,6
56	-9,2	-2	-11,2
Total	-81,3	-17,1	-98,4

Il reste à confronter ces chiffres, au niveau de chaque département (IA), avec la ventilation des DGH pour apprécier la marge de manœuvre que s'est réservée l'administration. Il semble à ce jour que les PPRE et DP3 heures, ne sont pas financés partout et il est à craindre qu'ils le soient... en HSE

Cela laisse "peu de marge de manœuvre" et il faudra intervenir pour que les 94,4 ETP destinés aux "remplacement de Robien" (voir article page 6) servent à des améliorations (dessalement des effectifs, ouvertures de sections...).

Mais, au-delà, la mobilisation qui se dessine dans les collèges est le meilleur gage d'espoir pour lutter contre les dégradations et obtenir des améliorations.

André Le Bourg

Emploi

Hors-classe 2006

Bilan 2005 en CTPA

Avant les discussions paritaires sur le barème 2006, le recteur a dressé un bilan des promotions 2005. Au CTPA du 10 février, le chef de la DPE (Division des Personnels Enseignants) a fait une présentation des statistiques, globalisée, qui gomme les injustices dont les collègues ont été victimes. L'absence de critères pour l'avis des chefs d'établissement, la note IPR qui se surajoute à la note pédagogique (parfois même en contradiction), la valorisation du mode d'accès au 11ème échelon (grand choix ou choix) n'ont pas permis un examen équitable de tous les candidats au 11ème échelon. **Il est illusoire de faire croire que ce nouveau barème autorise une comparaison de la "valeur professionnelle"**. Ainsi, par exemple, 23 % des candidates 11ème échelon sont promues, pour 28% chez les hommes. Le rajeunissement des promus est très marqué dans notre Académie, tant pour l'âge que pour l'ancienneté acquise dans le 11ème. A l'inverse de Rennes, plusieurs académies se sont montrées prudentes : la prise en compte dans le barème de l'ancienneté acquise dans le 11ème échelon a évité en partie une exclusion mécanique des collègues en fin de carrière. Dans notre académie, 141 certifiés, 35 PLP et 25 PEPS auraient été promus en 2005 avec l'ancien dispositif : ils ont été "barrés" avec les nouveaux critères.

"Choisir, c'est éliminer", a dit le Recteur, décidé à ne pas remettre en cause "la cohérence nationale du dispositif" : l'ancienneté de carrière, les qualifications individuelles (accès au corps par concours, bi-admissibilité, titres et diplômes) ne permettraient plus de prendre en compte les compétences professionnelles et ne seront pas rétablies tel quel dans le barème ! **Il envisage cependant des améliorations afin**

A noter :

Retrouvez sur www.rennes.snes.edu l'étude que nous avons réalisée et présentée au CTPA.

CAPA Hors classe certifiés : le 28 juin

CAPA Hors classe CPE : le 23 juin

Ouverture d'I-prof pour contrôle, validation ou enrichissement des informations personnelles du 10 mars au 3 avril.

La fiche syndicale sera prochainement adressée par l'US.

notamment de corriger les injustices que nous avons pointées : la mise en place d'une "régulation" afin de réduire les distorsions entre disciplines, un système transitoire reconsidérant les "exclus" 2005.

Barème 2006

Le 14 février, le DRH (Directeur des Ressources Humaines) présidait une première réunion sur l'élaboration des critères 2006. Il a décliné quatre axes de discussion proposés par le Recteur :

- **Rendre possible la promotion pour les collègues en fin de carrière** : pour deux avis exceptionnels (30/30 IPR et 20/20 chef d'établissement), la note de parcours de carrière serait d'emblée portée à 50/50 pour les collègues promus au 11ème à l'ancienneté. Certes ce correctif s'attache à réparer les anomalies dans le déroulement de la carrière (retard d'inspection notamment), mais il renforce l'individualisation des critères avec l'indispensable cumul des deux avis exceptionnels. L'examen collectif que nous revendiquons pour reconsidérer les carrières des plus âgés est de fait repoussé.

- **Réguler le dispositif** : une sorte de quota des avis serait imposé aux chefs d'établissements et IPR. Cette régulation est particulièrement floue et hasardeuse : quelles consignes seraient données à un établissement où deux candidats sont au 11ème ? et pour un autre avec 15 candidats au 11ème ? Aucune précision n'a été apportée. Cette "comparaison" des candidats à l'échelon local n'a d'ailleurs aucune pertinence, les promotions se faisant tous établissements confondus.

- **Mieux intégrer les personnels en situation particulière** : le DRH évoque ainsi les seuls collègues nommés dans des structures administratives... Cette attention légitime (chaque collègue a le droit à un traitement équitable) impose également la prise en compte des collègues du CNED, en réadaptation, en CLM ou CLD dont l'évaluation échappe parfois aux règles communes. Le sort des TZR serait tout aussi intéressant à étudier.

- **Introduire une perspective de promotion pour des collègues du 10ème échelon** : 5% des promotions seraient retirées aux candidats du 11ème échelon pour être redistribués de manière discrétionnaire à quelques collègues "très méritants" du 10ème. Cette proposition est scandaleuse. →

→ Ces 4 propositions ne répondent pas à nos exigences et n'apportent pas les améliorations attendues à la suite du CTPA. Certes la nécessité d'un dispositif transitoire pour les exclus 2005 semble être entendue par le rectorat mais les modalités sont encore loin d'être définies. Aucune proposition de barème pour la campagne 2006 n'a du reste été communiquée. Tout laisse à penser que le DRH envisage de conserver le barème 2005, multipliant les consignes destinées aux noteurs pour tendre à plus de "régulation". De "bonnes intentions" qui laissent porter à d'autres la responsabilité du système. Le silence des chefs d'établissements et de plusieurs IPR présents a d'ailleurs beaucoup surpris.

Ce sont bien les critères de classement qu'il faut reprendre : cette responsabilité incombe au rectorat. Les éléments du barème que nous défendons sont éloignés des avis hiérarchiques inévitables et aléatoires qui n'ont d'autre ambition que de "mettre au pas" les collègues.

Le Recteur dit être très attentif à ce dossier : qu'il rétablisse une sécurité d'examen pour l'accès à la hors-classe.

Gwénaél LE PAIH

Emploi - Rentrée 2006

Mutations Intra-académiques

La circulaire rectorale relative aux mutations Intra-académiques n'est pas parue. Le prochain numéro du SNES-Bretagne qui vous parviendra fin mars sera l'occasion d'un dossier complet. La reprise des 20 points TZR, des bonifications pour les postes ZEP/EP et en services partagés restent des points litigieux. Ces postes sont contraignants, la pénibilité d'exercice doit être reconnue. Nous porterons à nouveau ces revendications devant le Recteur. Nous présentons ici les évolutions essentielles intervenues par rapport à 2005.

Ancienneté dans le poste	+ 100 points pour 10 ans sur le même poste (établissement ou ZR)	Cette mesure est intéressante mais nous demandons un forfait plus « rapide » : 50 points par tranche de 4 ans dans le poste (actuellement 25 points).
Enfants	50 points par enfant. Le plafond « 3 enfants » est supprimé.	Cette mesure est juste, nous demandons la suppression du plafond depuis sa mise en place.
TZR	<ul style="list-style-type: none"> • En poste avant le 31/08/04, reprise de la bonification acquise, sur tous les vœux • Pour tous, 50 points pour 5 ans sur la même ZR, sur tous les vœux communes ou groupes de communes. 	Ces décisions, de bon sens, sont des acquis supplémentaires pour exiger la reprise des 20 points TZR !

Dates à retenir

- ✓ Saisie des vœux du 30 mars au 17 avril
- ✓ Postes mis au mouvement publiés à compter du 29 ou 30 mars, le CTPA est prévu le 28/03.
- ✓ Dossier médical ou social à transmettre avant le 13 avril
- ✓ Commissions d'affectation les 19 et 20 juin

Gwénaél LE PAIH

CPE : des créations de postes par transformation

La nouvelle problématique

Dans le cadre de la LOLF, les CPE sont dans le programme "Vie de l'élève" comme les infirmiers, les assistants sociaux, les médecins, et les MI-SE. Le "plafond d'emplois" de ce programme est de 5680 ETP pour une masse salariale de 177 302 444 euros. Dans ce plafond, la règle de la "fongibilité" s'applique : on peut transformer des postes de CPE en postes d'assistants sociaux ou de MI-SE en CPE ou infirmier(e)s. Quant aux Assistants d'Education, ils sont recrutés par les établissements, et rémunérés par des crédits de fonctionnement, dits "crédits d'intervention" ; ils ne représentent pas de "vrais emplois", et ne sont donc pas comptabilisés dans le plafond d'emplois.

Le contexte

Depuis la rentrée 2003, la catégorie des MI-SE est en extinction. Chaque départ de MI-SE génère mécaniquement une diminution du plafond d'emplois et la transformation de la masse salariale correspondante en crédits d'intervention pour le paiement des Assistants d'éducation.

Aujourd'hui, une quarantaine de collègues n'a qu'un 1/2 poste provisoire ou pas de poste de CPE et, bien des lycées et quelques gros collèges auraient besoin d'un poste supplémentaire. →

La CAPA promotion d'échelon certifié, initialement prévue le 7/03 est repoussée au : mercredi 8 mars
Adressez-nous au plus vite votre fiche syndicale. (téléchargeable sur www.rennes.snes.edu)

Rentrée 2006

→ CPE : des créations de postes par transformation (suite)

Les principes de transformation

Lors d'un groupe de travail du CTPA préparatoire à la rentrée 2006, le rectorat a proposé de transformer des postes de MI-SE en postes de CPE avant qu'ils ne tombent dans l'escarcelle des crédits d'intervention. En ETP, un poste de MI-SE = 1 poste de CPE. Mais en masse salariale, il faut 2,5 postes de MI-SE pour faire un poste de CPE.

Nous avons émis un avis positif sous deux conditions : les postes de CPE ainsi créés doivent être mis au mouvement Inter (l'an dernier : zéro entrée dans l'académie !!!) et au mouvement Intra, et le potentiel de surveillance ne doit pas être amputé.

Réponses du rectorat : les postes de CPE seront mis aux mouvements Inter et Intra et le potentiel de surveillance s'est accru de 160 ETP MI-SE depuis septembre 2003. Un bémol toutefois : cet accroissement est le résultat du remplacement progressif des MI-SE par des Assistants d'Education aux conditions de service très lourdes. Ici, le rectorat ne s'engage à rien, il part seulement d'un constat. La vigilance s'impose d'autant plus que le ministère vient d'annoncer le gel de 5 % des crédits de fonctionnement...

Concrètement

Au 31 décembre 2005, environ 150 MI-SE ont été mis en fin de délégation et le rectorat estime pouvoir faire 15 créations de postes de CPE au maximum. Il ne remplace donc pas tous les MI-SE en fin de délégation dans les établissements. Les établissements concernés ont été mis devant le fait accompli à la rentrée et les représentants des personnels aussi !!!

Un Groupe de Travail CPE s'est réuni le 14 février. La situation de chaque établissement, nombre d'Externes, de Demi-Pensionnaires, d'Internes, CSP, dotation en personnel d'éducation, de surveillance et de direction, son classement en ZEP ou en REP, a été examinée. Priorité a été donnée aux collèges déjà pourvus d'un 1/2 poste de CPE, la création d'un 2ème 1/2 poste permettant enfin au CPE d'exercer pleinement ses missions et de mettre le poste au mouvement.

Cinq collèges seront dotés dès la rentrée des vacances de février : Pontivy R. Rolland, Concarneau Le Porzou, Pléneuf Val André, Pontrieux, Ploudalmézeau. **Trois autres le seront "au fil de l'eau"** selon l'expression du rectorat, c'est à dire au fur et à mesure de la transformation de postes de MI-SE : Fougères Thérèse Pierre, Montauban, Melesse.

Nous avons attiré l'attention du rectorat sur bien d'autres situations. Mais, si la LOLF permet une certaine transparence dans la gestion des postes, celle-ci s'exerce dans le cadre d'un budget de plus en plus étriqué. La satisfaction de nos demandes passe par une augmentation sensible du budget.

L'action est toujours à l'ordre du jour !

Patricia Laborie

Congés formation 2006

Fiche syndicale sur demande auprès du S3 ou téléchargeable sur www.rennes.snes.edu. Date de la CAPA non connue à ce jour.

Remplacement de Robien : l'arnaque !

Après avoir supprimé des crédits en 2005 et des postes pour la rentrée 2006, le Ministère a redistribué aux Rectorats une petite partie des économies ainsi réalisées sous forme d'HSE destinées au financement du remplacement court. Au cours de l'année 2005, ce sont ainsi 5 265 597 euros qui ont ainsi disparu des ressources de notre académie (soit environ 111 ETP) auxquels s'ajoute le retrait de 68 emplois à la rentrée 2006.

Or au 1er janvier, le rectorat a reçu 61171,2 HSE fléchées "remplacement court" soit l'équivalent de 94,4 ETP (Equivalents Temps Plein).

Mais à la rentrée 2006, les DGH des établissements se verront ponctionner de 105 ETP !!! Toutes les mesures nouvelles (nouvelles filières et options) dans les collèges

et les lycées sont financées par redéploiement. Le Recteur a admis au CAEN du 1er février qu'il n'avait pas les moyens de sa politique. En effet, 17 projets d'ouvertures retenus par le rectorat sont reportés à 2007 ou années suivantes (3 dans les LGT et 14 dans les LP). Dans les collèges, le redéploiement tourne à plein régime : de nouvelles ponctions sont effectuées sur les horaires élèves pour financer les PPRE et l'Education prioritaire.

Au final, ce sont nos élèves qui vont faire les frais de cette politique : nouvelle dégradation des taux d'encadrement et refus d'inscription dans certaines sections faute de places. Une nouvelle aubaine pour l'enseignement privé ! Une politique dont le 1er objectif est de casser les solidarités entre les enseignants et les parents. Une politique dont l'objectif final est de redéfinir notre métier aussi bien du point de vue de nos missions que de nos maxims de service, le tout sur fond de nouvelle gestion des Ressources Humaines au mérite.

Les 94.4 ETP doivent servir à améliorer l'encadrement et l'accueil des élèves donc un seul mot d'ordre : continuons à refuser les remplacements De Robien !!!

Patricia Laborie



Avenir des GRETA

La formation continue en Bretagne,

11

GRETA (1) couvrent le territoire breton ; ils doivent assurer leur mission de service public, sans que l'Etat leur en donne véritablement les moyens, et sont donc contraints de vivre sur "ressources propres" dans le cadre concurrentiel qui est celui du "marché" de la formation continue. Le tableau ci-dessous situe l'importance des différentes catégories des quelques 1500 organismes de formation en activité en Bretagne (source : DRTEFP, Direction Régionale du Travail) :

Type d'organisme	Chiffre d'affaire en 2003, en kE...	...en pourcentage
Privé lucratif	111 757	43,3%
Associatif	68 420	26,5%
Public (AFPA, GRETA...) dont GRETA	48 335 16 170	18,8% 6,3%
Consulaire (CCI...)	24 400	9,5%
Entreprises	4 990	1,9%
Total	257 902	100%

Face aux "marchands de formation", c'est le Service public qui est le mieux à même de prendre vraiment en compte l'intérêt général des citoyens en matière de formation continue.

C'est pourquoi, nous nous battons pour le développement des Gréta...et malheureusement trop souvent pour leur survie !

Sauver le Gréta du Trégor-Goëlo !

De p u i s q u e l q u e s années, le Gréta du Trégor-Goëlo, basé au lycée Félix Le Dantec à Lannion, connaît des difficultés : baisse du chiffre d'affaire liée notamment à une détérioration du contexte socio-économique dans un secteur, celui du marché de la formation continue, où la concurrence fait rage.

Au lieu d'analyser finement, par secteur d'activité, les causes de cette situation et d'apporter à ce Gréta toute l'aide susceptible de redresser la situation et de le maintenir sur le Trégor, le Dafco (Délégué Académique à la Formation Continue) et le Recteur on décidé "la fusion" du Gréta du Trégor-Goëlo avec celui de Saint-Brieuc.

Alors qu'il faudrait renforcer le maillage du territoire, au moment où le Conseil régional (qui a la responsabilité pleine et entière de la Formation continue) adosse sa politique de Formation sur les Pays, le Service public de l'Education Nationale va ainsi laisser à découvert tout l'ouest des Côtes d'Armor qui n'aura plus qu'un seul Gréta alors que les autres départements en ont trois. Car, chacun voit bien que même si des formations resteront sur place, la disparition de l'organisme de formation continue de l'Education nationale se fera durement sentir.

Pourtant ce Gréta a des atouts : depuis sa création, il est un acteur et un partenaire reconnu tant par la qualité de ses prestations, ses innovations en matière d'offre de formation et le partenariat local dans lequel il situe l'ensemble de ses interventions

qui couvrent un large spectre : CAO, optique, multi-média, soudure, restauration/tourisme/ accompagnement vers l'emploi, commerce... pour n'en citer que quelques uns tant la liste est longue...

Au moment où Lannion vient d'être choisi par l'Etat comme "Pôle de compétitivité" dans le domaine des "Images et réseaux", ce qui induira inévitablement des besoins de formation, la disparition du Gréta est à la fois un non-sens et un coup porté au Service public.

Les personnels du Gréta, qui ont été tenus à l'écart de ces décisions, ont été reçus au Rectorat (à leur demande, adressée le 20 décembre) par le DAFCO et le chef de la DPE, le 7 février. Dans cette situation grave et inédite en Bretagne, ils se sont indignés de n'être reçu ni par le Recteur ni par le Secrétaire Général. Ils ont dit leur volonté de voir vivre le Gréta du Trégor et ont refusé la "fusion", qui est en fait une disparition puisque le Rectorat n'envisage même pas de maintenir une simple antenne à Lannion ! Evidemment, le Dafco leur a annoncé des "compressions de personnel" qui, de surcroît, sont préparés sans concertation.

La mobilisation de tous, personnels du Gréta et du Lycée Le Dantec, des établissements, des élus du secteur de Lannion, des partenaires (institutionnels ou individuels) intéressés à la Formation continue, est nécessaire.

Un élan de solidarité s'impose pour sauver le Gréta du Trégor-Goëlo !

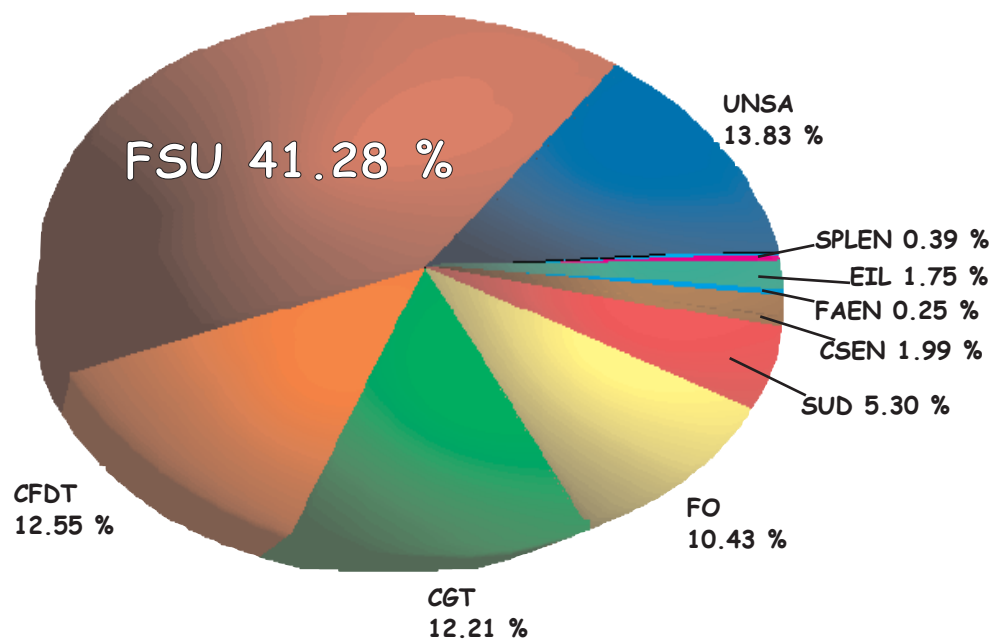
André Le Bourg

(1) GRETA : GRoupement d'ETAbissements, ensemble de lycées et collèges regroupés autour d'un "établissement support" pour assurer la mission Formation continue de l'Education nationale

Elections professionnelles

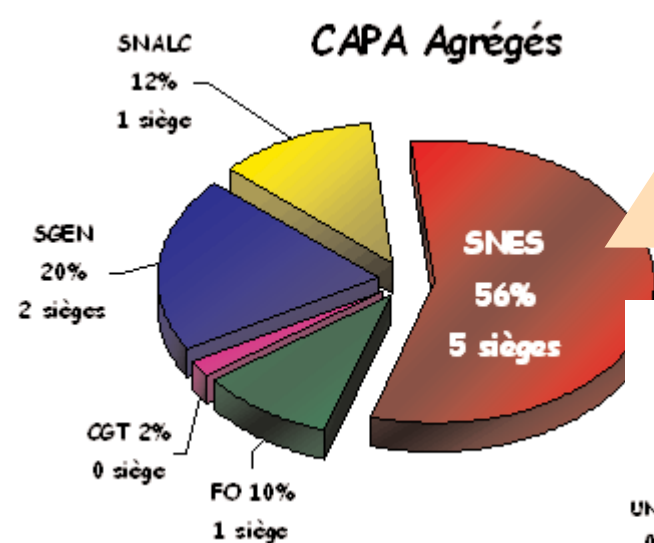
Résultats 2005

Représentativité de la FSU en Bretagne après les élections professionnelles de décembre 2005

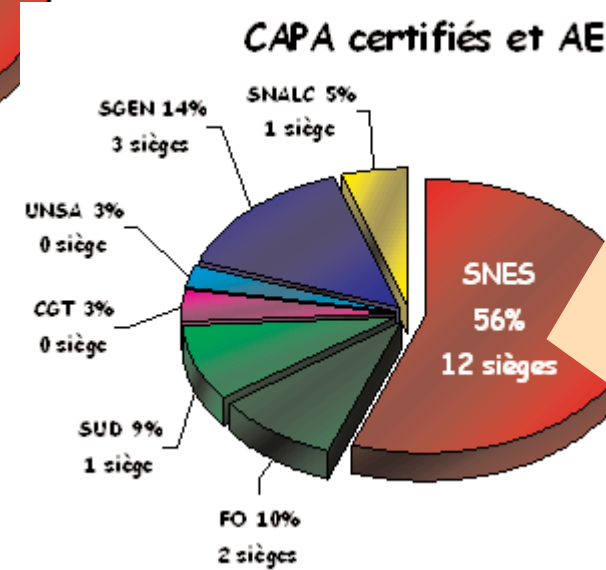


Pages réalisées par Philippe Amelot

Les résultats et les élus SNES des différentes CAPA



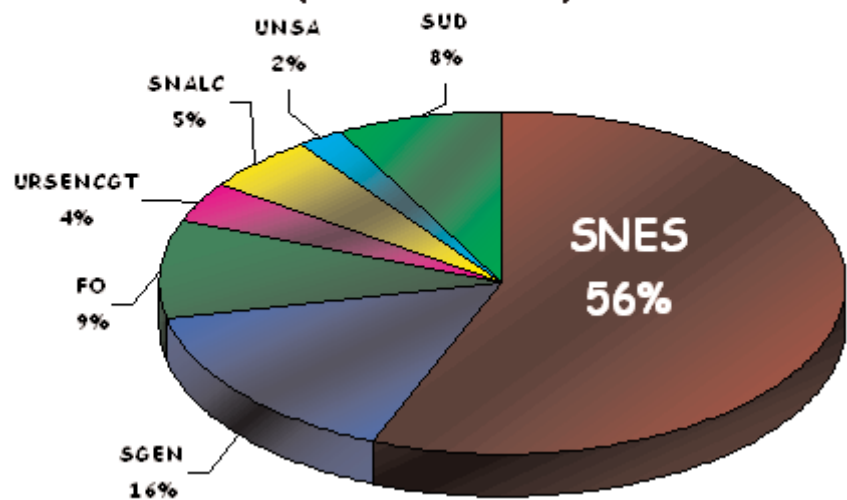
Titulaires : Jeannie Le Villio (HC), Lionel Le Baro, Robert Besnier, Lénaïk Kerbiriou (snep), Daniel Ruelland ;
Suppléants : Yves Ballini (HC), Monique Sithamma, Jean-Charles Donnio, Anne-Marie Le Roux, Claude Etrillard



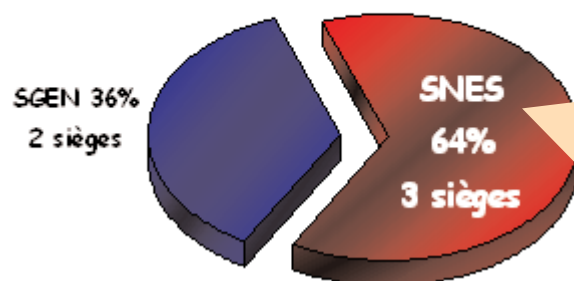
Titulaires : Daniel Crassin (HC), Gwénaél Le Paih, Morgane Petiteau, André Garrec, Brigitte Brun, Jean-Charles Cavey, Vincent Plé, Philippe Amelot, Marie-Christine Gicquel, Bruno Demy, Françoise Gibert, Laurent Le Bihan

Suppléants : Jocelyne Vilmin (HC), Yannick Lemmonier, Vincent Rannou, Mickaël Cochet, Armelle Pucel, Magali Bouchet, Dominique Baudel, Jean-Marc Nautré, Gilles Bolzer, Baptiste Mouton, Magali Lizé, Françoise Peron

Résultats globaux CAPA académie de Rennes (hors EPS et PLP)



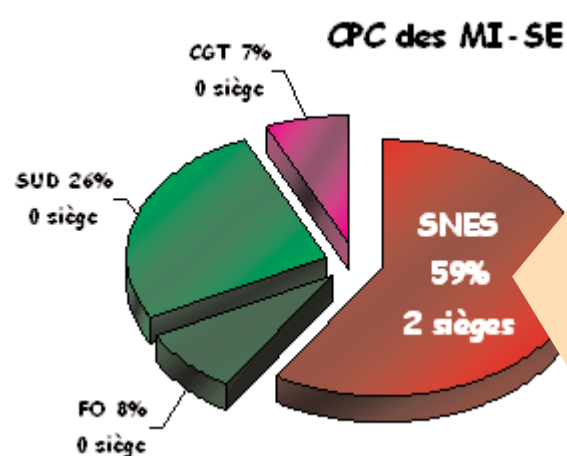
CAPA COPsy et DCIO



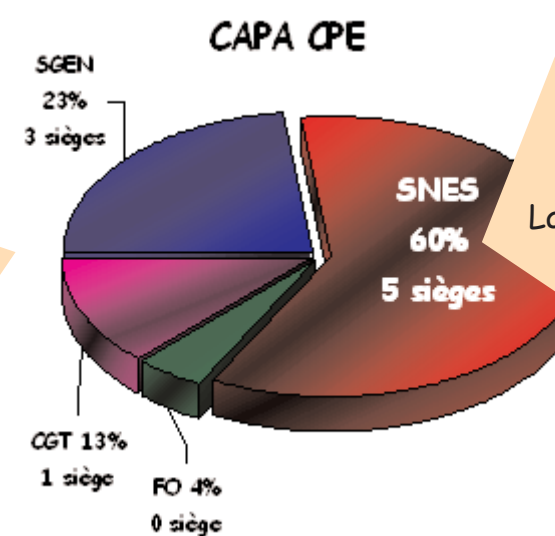
Titulaires : Jacques Tanguy (DCIO), Denis Fallucca (DCIO), Claudine Renault
Suppléants : Danielle Marie (DCIO), Alain Jourdan (DCIO), Christine Le Page

	Inscrits (en voix)	Votants	exprimés	SNES	SGEN	FO	SUD	CGT	UNSA	SNALC
2 005	12 306	61,2%	95,6%	56,2%	15,5%	9,2%	7,8%	3,7%	2,1%	5,4%
2 002	14 144	61,5%	96,3%	54,8%	18%	9,3%	6,8%	2,7%	1,8%	5,0%
Variation CAPA 2005/2002	-1 838	-0,3%	-0,7%	+1,4%	-2,5%	-0,1%	+1,0%	+1,0%	+0,3%	+0,4%
variation CAPA 2005/2002 hors MISE	-68	-3,6%	-1,1%	+0,7%	-3,1%	-0,3%	+1,2%	+1,4%	+0,1%	0%

Le nombre de MISE est passé de 2542 en 2002 à 772 en 2005



Titulaires : Emeline Clavier, Tanguy Breton
Suppléants : Charlotte Cordi, Charlotte Dansette



Titulaires : Pascale Delahaye, Isabelle Richard, Gaël Edline, Christelle Guiader, Pierre-Yves More
Suppléants : Francis Lamouroux, Marie-Françoise Chauvin, Marie-Pierre Christien, Didier Tocquec, Mickaëlle Jégou

Observatoire

Plan Langues Vivantes : une solution miracle ?

Une trentaine de collègues de collèges et lycées, enseignant en allemand, anglais, espagnol, italien, breton ont abordé lors du stage "Langues Vivantes" du Snes, le 24 novembre à Rennes, deux thèmes principaux : la carte des langues et le plan langues vivantes. Leurs analyses ont alimenté notamment les débats du Conseil Académique des Langues Vivantes (CALV) qui s'est réuni le vendredi 10 février.



Sommes-nous mauvais en langues ?

Lors des réunions sur la réforme des langues qui se sont tenues dans chaque bassin et dans les notes émanant de l'inspection pédagogique régionale, il est affirmé pour justifier le plan LV que les performances en langues sont moins bonnes en France que dans les autres pays européens. Pourtant la conclusion de cette étude (1) fait ressortir des interrogations très intéressantes sur les causes de ces résultats inférieurs en France aux tests en anglais au collège : nombre de cours (432 en France /460 à 480 dans les autres pays), statut social de la langue (présence très importante de l'anglais dans les pays du nord de l'Europe), nombre d'années d'apprentissage de l'anglais à l'école primaire, formation des enseignants, ... Au lycée, la réforme a entraîné une perte horaire importante et il est donc logique qu'en dépit des efforts des enseignants, les performances des élèves ne soient plus les mêmes.

Quels changements ?

Les nouveaux programmes de collège (2) qui vont être appliqués à la rentrée 2006, ont été construits en fonction du Cadre Européen Commun de Référence (CECR). Qu'il faille mettre l'accent sur les compétences orales, pourquoi pas ? Mais pourquoi cette hâte à tout réformer alors que des outils indispensables ne sont pas encore créés pour adapter le CECR aux objectifs de l'enseignement des LV à l'école ? M. Goullier, lui-même, Inspecteur Général de l'Education Nationale, représentant national auprès de la division des politiques linguistiques du conseil de l'Europe reconnaît les manques du CECR : la spécification langue par langue des compétences linguistiques (sauf en allemand) et la précision des compétences culturelles. Les nouvelles épreuves de LV au bac STG (3) comporteront une évaluation de la compréhension et de l'expression orale tant en LV1 qu'en LV2, mais en CCF (Contrôle en Cours de Formation), ce qui est inadmissible.

Quelle formation ? Quelle évaluation des enseignants ?

Il va sans dire que l'application du CECR ne peut être exigée des collègues si ceux-ci n'ont pas été formés (pas seulement informés) aux seuils et aux compétences correspondantes. De plus, le matériel nécessaire recommandé par l'inspection (mp3, ordinateur, ...) doit être mis à la disposition de tous les collègues en n'oubliant pas les problèmes de maintenance. Ceci est loin d'être le cas. L'institution ne peut pas faire reposer entièrement sur les enseignants cette réforme en leur demandant par exemple de télécharger les supports d'enseignement ou d'évaluation.

CECR et groupes de compétences

Le décret d'août 2005 impose le CECR, pas les groupes de compétences. M. Goullier, pourtant ardent défenseur du CECR et du Portfolio écrit (4) : "l'intérêt d'une exploitation par un enseignant des ressources du CECR et du PEL (Portfolio Européenne des Langues) est effectif quelles que soient les conditions d'enseignement et d'apprentissage". Alors, pourquoi des pressions sont-elles exercées dans les bassins pour que ces groupes de compétence si dangereux à terme soient mis en place ? Nous refusons l'explosion de la classe, la recréation de groupes de niveau et ses conséquences, l'évaluation permanente, le Contrôle en cours de formation (CCF) et les certifications, sources d'inégalités. Il est clair que les groupes de

compétences faciliteraient la mise en place d'un enseignement à deux vitesses. Ce danger existe, comme le montre le texte soumis au Haut Conseil de l'Ecole (5). Aux élèves faibles le socle commun et un objectif plancher : A2 ; aux plus forts des compétences plus ambitieuses (B1) et des savoirs permettant une poursuite de la scolarité au lycée.

Refusons les groupes de compétences comme la loi nous y autorise (6) et le socle commun. Exigeons une formation (au CECR, à l'évaluation ...) mais aussi rappelons nos demandes d'un horaire d'exposition minimum à la langue (3h par semaine) et des effectifs permettant de travailler l'oral (pas seulement en terminales de série générale). Nous ne sommes pas des magiciens !

Thérèse Jamet-Madec

(1) note de la DEP n°04.01 de mars 2004 consultable sur www.education.gouv.fr/stateval
 (2) BO hors série n°6 volumes 3-1et 3-2 du 25 août 2005
 (3) BO n°31 du 1/9/2005 et analyse du projet dans supplément US n°630
 (4) Les outils du Conseil de L'Europe en classe de langue, Cadre européen et Portfolios, Didier
 (5) Analyse de ce document sur le site national du Snes www.snes.edu
 (6) décret n°2005-1011 du 22 août 2005 publié au BO n°31 du 1er septembre 2005

Observatoire

Quelle orientation pour quelle école ?



Un stage sur les enjeux de l'orientation, animé par Francis Vergne (1), COPsy au CIO de Riom (Puy de Dôme) et membre de l'institut de recherche de la FSU a rassemblé environ 25 collègues à Rennes le 13 décembre 2005. L'objectif était de sensibiliser aux enjeux "politiques" de l'orientation en montrant la cohérence des réformes qui touchent le système éducatif.

Francis Vergne a d'emblée évoqué la "tourmente libérale" qui atteint l'école et l'orientation en montrant que ces attaques constituent un système cohérent. Ainsi, par exemple, "l'individualisation des parcours" renvoie les élèves à une autonomie et à une responsabilisation accrue dont on sait fort bien que seuls les plus armés d'entre eux peuvent vraiment bénéficier. Le désengagement de l'état se situe, lui aussi, dans ce cadre d'une extension de la sphère marchande à l'école par la destruction de tout ce qui pourrait y faire obstacle. **Dans cette vision, la cohérence du système éducatif éclate** en fonctions multiples,

auparavant articulées et maintenant segmentées : éducation, instruction, qualification... Ainsi la formation professionnelle semble à terme devoir quitter le cadre de l'école, réduisant ainsi le périmètre scolaire. Dès lors, seules la rentabilité et l'utilitarisme dominant en matière de politique de formation. Le modèle de l'entreprise pénètre le monde scolaire et dénature les finalités de l'école. D'ailleurs l'idée d'élévation du niveau scolaire semble devoir être remise en cause dans certains cercles néolibéraux, le développement et l'épanouissement de la personne constituant des luxes dont on pourrait aisément se passer...

De la logique économique...

En conséquence, il faut sortir l'orientation de l'école ; la mission d'orientation devenant elle-même utilitaire, il faut s'adapter à l'emploi. On passe ainsi de l'éducatif à l'insertion économique. L'orientation étant un bon révélateur social, le libéralisme perturbe gravement une forte demande d'orientation. S'ouvre ainsi un marché de l'angoisse scolaire des parents que signale l'émergence du "coaching", et des officines de soutien scolaire.

Les enjeux de l'orientation sont donc inséparables d'un contexte que l'on peut décrire en trois points :

- la "désorientation" des individus et des groupes sociaux. De plus en plus tôt on considère l'individu comme "entrepreneur de soi-même", dans un cadre individualiste suscitant ce qu'Alain Ehrenberg a appelé la "fatigue d'être soi" à propos de l'injonction à développer sa personne. Mais les groupes sociaux sont eux aussi bouleversés : sur fond de crise croissante de la mobilité on assiste au naufrage des classes populaires et surtout des ouvriers perçus comme des perdants. Dans cette "segmentation" des classes salariales il y a des gagnants et des perdants et, pour ceux-là, la représentation de soi n'est guère valorisante.

- l'emploi en miettes et le travail sans qualité. On voit se produire des attaques contre tous les statuts ; elles visent à produire de la flexibilité et de l'instabilité qui deviennent le régime normal d'existence de l'emploi.

- la précarité devient la norme. L'insécurité sociale se développe au rythme des remises en cause du droit du travail et de la création de nouveaux contrats (CNE, CPE...)

... à la logique éducative

C'est dans ce cadre délétaire que se situent désormais les enjeux éducatifs centrés autour de la question : quelle orientation pour quelle école ? Historiquement, l'orientation a connu plusieurs approches. Dans les années 60, on la comprenait en terme de placement et de répartition à partir de tests psychométriques en correspondance avec une caractérisation des métiers, l'approche se voulant "scientifique". **Les années 70 ont vu s'effectuer un basculement vers le conseil et le choix** laissant une place plus grande à l'individu, mais cela se produit avec l'émergence des idées libérales et de l'idée de projet qui devient la norme plaçant ainsi les élèves devant une injonction paradoxale : on demande aux jeunes qui en sont le moins capables d'élaborer très tôt des projets individuels en oubliant les conditions de réalisation indispensables.

Observatoire



De l'orientation "placement"... à l'orientation "éducative et réflexive"...

Face à ce dilemme, Francis Vergne propose une troisième voie : l'orientation éducative et réflexive. Ni retour à une orientation directive conçue et réalisée en extériorité par rapport au sujet, ni acceptation du mythe de l'individu libre s'orientant tout au long de sa vie dans un grand marché libéré des servitudes, des réglementations où les biens et les services, les informations et les conseils, les écoles et les perspectives d'emploi, s'achètent et se vendent au mieux de leur intérêt.

L'orientation éducative articule donc deux aspects : conçue avant tout comme élaboration psychologique structurante des intentions d'avenir des jeunes, elle s'attachera à la fois à comprendre les contextes et les déterminismes sociaux et économiques et à aider le sujet à construire, argumenter, légitimer le point de vue qu'il se donne sur son orientation. Elle pose en postulat le caractère actif du sujet. Ce qui compte est donc moins l'observation faite sur lui par une personne experte extérieure que la façon dont il devient acteur de son orientation en nouant les fils de divers déterminants : recherche et assimilation d'informations variées, auto évaluation, construction de représentations personnelles, prise de conscience de ses capacités mais aussi de ses désirs, anticipation et saisie d'opportunité, prise de décision adaptée et autonomie etc...

... avec des personnels qualifiés !

Cela implique une certaine décentration des praticiens de l'orientation : il s'agira alors moins de préconiser que de stimuler, faciliter, accompagner, aider à développer l'activité mentale du sujet s'orientant. Cette évolution signifie la possibilité d'une pratique différente faisant infiniment plus appel à l'activité du sujet et à l'écoute de la personne : en lieu et place de l'orientation placement, l'orientation cheminement ; contre l'orientation subie l'orientation active, **non plus "être orienté" mais "s'orienter"**. Et comme rien de tout cela n'est inné, vient en complément l'exigence d'apprentissage : s'orienter s'apprend et les choix sont éducatifs.

Encore faut-il que soient alors confortée et renforcée la place des personnels qualifiés

(Conseillers d'Orientation-Psychologues) des services et des structures (Centres d'Information et d'Orientation) qui peuvent, au sein du service public de l'Education Nationale donner tout son sens à cette "révolution" tout en la préservant des dérives mercantiles ou utilitaristes. Encore faut-il que soit pleinement reconnue la contribution originale et parfois décisive qu'apportent les Conseillers d'Orientation-Psychologues à la réussite des trajectoires de formation et d'insertion professionnelle. C'est loin d'être le cas aujourd'hui et les Régions ont, à notre avis, leur rôle à jouer pour exiger des pouvoirs publics des recrutements à la hauteur des besoins.

Hervé Le Charlès

(1) Livres de Francis Vergne édités par l'Institut de la Fsu aux éditions "Nouveaux Regards - Syllepse" : **De l'école à l'emploi, attentes et représentations, septembre 2001** **L'avenir n'est pas à vendre, un autre regard sur l'orientation scolaire et professionnelle, mars 2005**

A noter
En raison de la défection d'un intervenant, le stage "Enseignements scientifiques" initialement prévu le 21 mars 2006 est annulé

Renouvellement de la CA académique du 9 au 26 mai

La "Commission administrative académique" est l'instance de direction du Snes, élue par les syndiqués tous les deux ans. Le vote à bulletins secrets est organisé dans chaque établissement par les S1. La CA élit le Secrétariat académique qui met en œuvre l'activité du Snes, sur la base des orientations définies par les syndiqués. Le renouvellement devant intervenir à la fin de cette année scolaire, la CA a voté le 14 février, à l'unanimité, le calendrier des opérations électorales conduisant à son renouvellement :

- Remise au S3 des appels à candidature : avant

- le jeudi 9 mars à 17 heures
- Echange au S3 des listes et professions de foi : avant le jeudi 6 avril, 17 heures
- Période de vote : du mardi 9 au vendredi 26 mai

Les listes, professions de foi, rapports d'activité et financier, seront publiés dans un numéro spécial du Snes-Bretagne routé pendant les vacances de printemps. Rappel : la CA comporte 62 sièges ; pour être recevable une liste doit comporter au moins 31 noms.

Le Secrétariat académique

Zoom sur la MGI

Pour la réussite et l'insertion de tous !

Mission structurelle qui incombe pleinement à l'Education Nationale, la Mission Générale d'Insertion concerne l'ensemble des élèves. Elle s'adresse plus particulièrement à ceux qui sont le plus en difficulté, notamment ceux qui, ayant plus de 16 ans, sont sortis du système éducatif sans solution d'insertion ou de poursuite d'études.

Son action se déploie autour de deux idées forces : **prévenir les sorties sans qualification et préparer à l'entrée dans une formation qualifiante.**

Pour le premier axe, chaque établissement organise la prévention des sorties prématurées, par exemple en mettant en place une cellule de veille (enseignants, CPE, COP...).

Le deuxième axe se traduit par des actions de formation (avec l'appui des équipes enseignantes) destinées à renforcer les acquis fondamentaux, à favoriser l'insertion professionnelle (stages en entreprises...), à amener le jeune à développer un projet de formation et d'insertion.

Pour intégrer le dispositif MGI, le jeune doit être reçu en "entretien de situation" (environ 3000 par an dans les 12 BAPE de l'académie), qui peut être organisé à tout moment de l'année, particulièrement à la fin des opérations d'affectation et à la rentrée scolaire pour les élèves de plus de 16 ans sans solution de formation. L'équipe des animateurs-formateurs MGI peut proposer trois sortes d'actions spécifiques :

- **Des actions d'accueil et de remobilisation** pour construire un projet de formation professionnelle, avec remise à niveau, accompagnement personnalisé, stages, pour préparer l'accès à une formation qualifiante. Avec 15 élèves par classe (15 jours de regroupement, 15 jours de stage), les animateurs/formateurs MGI travaillent sous forme de "modules" : citoyenneté, santé, expression/com-

munication, TRE (Techniques de Recherche d'Emploi), monde contemporain, modules "scolaires" (français, anglais, histoire/géographie, mathématiques, vie sociale et professionnelle...).

- **Des actions diplômantes et d'accès à la qualification**, comme le Module d'Orientation et de Représentation de l'Examen en Alternance (MOREA), pour des jeunes ayant échoué deux fois au Bac GT. Inscrits dans un lycée, ils bénéficient d'un soutien (2h par matière) dispensé par les professeurs. Des élèves de CAP, BEP et Bac pro peuvent aussi en bénéficier. Toute la difficulté est de mobiliser les équipes pédagogiques, l'intégration de ces jeunes au sein d'une classe n'étant pas sans poser quelques problèmes. Le MOREA "agit" comme un véritable tremplin. Sur le bassin de Rennes par exemple, sur 10 inscrits au Bac 2005, 7 ont été reçus. Tous ont poursuivi : Ecole d'infirmière, IUT, DEUG, BTS...

- **Des actions d'accompagnement vers l'emploi** qui sont mises en place en fonction des

demandes de chaque bassin de l'académie. Il s'agit là d'assurer la poursuite de formation et de qualification pour accéder à l'insertion professionnelle.

Diminuer les sorties sans qualification du système éducatif, voilà l'objectif, même si la Bretagne est mieux placée que les autres régions (3,6% d'une classe d'âge, contre 7,1% au plan national). Rappelons cependant que, dans l'académie, les sorties en cours de cycle restent préoccupantes : 21,4% en CAP, 12,9% en BEP, 18,4% en Bac Pro et autour de 5% en Seconde générale et en Première.

Le Recteur lui-même affiche l'ambition de passer d'une "académie de toutes les réussites" à celle de "la réussite de tous". Il reste que **l'évolution des moyens attribués à la MGI n'est pas en phase avec cette ambition.**

Yvan Lourdais-Leroux, MGI-Rennes



Zoom sur la MGI

Des précaires au service des exclus !

Le maintien de la MGI, au sein de l'Education Nationale, avec des personnels spécifiques, relève d'un combat permanent. Après 5 ans de combat tenace, nous avons contraint le Rectorat à mettre en place un groupe de travail paritaire spécifique à la MGI. La prochaine réunion (14 mars) sera l'occasion de défendre les collègues contractuels sur deux questions vitales pour eux : revalorisation salariale et création de CDI.

Revalorisation salariale

Si le cadre d'intervention est spécifique, le service des contractuels MGI est un service d'enseignement. Recrutés comme enseignants, leurs contrats sont identiques à ceux des non-titulaires de collège ou lycée. Pour autant, le rectorat a décidé, sans en avertir personne, de ne pas leur appliquer la grille indiciaire revalorisée (1). Depuis plusieurs mois, nous agissons : audiences, lettres et pétitions au Recteur, interpellations... Le 26 janvier, les collègues de la MGI en grève ont une nouvelle fois dénoncé l'injustice. En audience, le rectorat a avancé le risque de privilégier les salaires aux emplois. Chantage inacceptable qui vise avant tout à faire accepter une revalorisation à minima : revalorisation au 1er janvier 2006, quand nous exigeons la rétroactivité au 1er janvier 2004. Le 14 mars, le Secrétaire général du rectorat entendra-t-il enfin la détermination des personnels ? Nous lui rappellerons une fois de plus que seuls 19 collègues sont concernés, certains étant au même indice depuis 6 ans !



En grève à 100% le 26 janvier, pour défendre la MGI, les personnels sont venus dire leur colère au Rectorat, accompagnés par les responsables académiques du SNES et du SNUEP.

Contrats à Durée Indéterminée

Le rectorat prépare la mise en place du CDI dans l'Académie mais communique peu sur ce dossier : le groupe de travail que nous demandons tarde à se réunir ! Le ministère a récemment confirmé que les contractuels MGI et Formation Continue ayant plus de 6 ans de contrats consécutifs étaient désormais concernés par ce nouveau dispositif. Le risque de chômage immédiat pour ces collègues serait donc écarté.

Le Snes se battra pour l'emploi des collègues, tout en considérant que le CDI n'est pas une réponse à

la précarité dans la fonction publique : il ne garantit ni l'emploi ni la titularisation. Ces contrats longs révèlent avant tout des besoins indispensables sur le terrain en personnels titulaires qualifiés et compétents. Le CAPES CPIF (2) a offert à de nombreux collègues expérimentés un statut et un poste pérenne à la MGI ou en Formation continue. Fermé en 2005 à la fin du plan Sapin, nous revendiquons plus que jamais sa réouverture.

Gwénaél Le Paih

(1) En janvier 2004, après plusieurs mois de discussions et de lutte avec le rectorat, nous obtenions une revalorisation salariale pour l'ensemble des contractuels : meilleure prise en compte des diplômés et avancement d'indice à l'ancienneté (augmentation mensuelle de 150 euros net pour un temps plein).

(2) CPIF, Coordination Pédagogique et Ingénierie de Formation

Zoom sur la MGI

Titulaires : les statuts bafoués !

Nos collègues titulaires "animateurs-formateurs" de la MGI (9 Certifiés, 2 PLP et 1 CPE) qui travaillent dans ce secteur difficile sont, comme leurs collègues contractuels, malmenés. Depuis 2003 (circulaire Pouliquen, 07-10-03) le rectorat remet gravement en cause leurs statuts : "dans un souci d'égalité de traitement" (sic) cette circulaire institue un alignement par le bas de leurs conditions de service. Ainsi, un certifié auparavant soumis à une obligation statutaire de 18h de cours hebdomadaire pendant la durée de l'année scolaire (avec une pondération des heures dites "d'animation" par rapport aux heures de "face à face pédagogique"), se voit depuis 2003 imposer un temps de service calculé sur la base de 39h d'animation pendant 40 semaines (l'année scolaire en fait 36...), soit 1560h. Le Snes réclame pour ces collègues l'application des dispositions qui ont cours en formation continue des adultes (Gréta) : 18h de cours pendant 36 semaines, soit 648h de cours ou ...1404h "d'animation", et non 1560h !

André Le Bourg

Durcissement du mouvement

L'ensemble des collègues de l'académie de Rennes a décidé de bloquer les statistiques 2004-2005 qui sont à renvoyer chaque année au ministère. Ils ont également décidé de ne pas retourner à l'académie les chiffres qui permettent d'évaluer l'activité de la MGI de chaque bassin par l'intermédiaire des Entretiens de Situation.

André Le Bourg

"Français Langue Etrangère" Une classe unique dans l'académie de Rennes

Depuis 2001, le lycée Victor Hélène Basch (Ile de France) à Rennes accueille une classe unique en Bretagne avec le soutien du Fonds Social Européen. Il s'agit d'une classe de "Français Langue Etrangère" où vingt jeunes de 16 à 19 ans, originaires de 13 pays différents, apprennent le français. Agnieszka GRADZKA, professeur de Français apprend à ces élèves les bases de la langue française, à raison de 20 heures par semaine. "La langue maternelle n'est pas autorisée en classe. Au début, raconte Agnieszka GRADZKA, on fait appel aux gestes et aux images." Les jeunes bénéficient de cours en mathématiques, anglais. Ils ont également un temps consacré à l'orientation avec Florence DAVID, formatrice à la Mission Générale d'Insertion. Ils ont la possibilité d'effectuer un stage de 15 jours pour découvrir le monde de l'entreprise.

Ces jeunes primo-arrivants (venus par le biais du regroupement familial) volontaires intègrent après leur passage dans cette classe un cursus en lycée général ou professionnel ou signent un contrat d'apprentissage.

Yvan Lourdais-Leroux



Jean-Luc Le Guellec, Anicet Le Pors,
Anne Féray, Michel Angot

Avenir de la fonction publique : un colloque passionnant !

Le 9 février dernier, plus de 80 personnes ont participé au colloque sur l'avenir de la fonction publique organisé par la FSU Bretagne à Cesson Sévigné. Anicet LE PORS, conseiller d'Etat et ancien Ministre, a d'abord expliqué comment, sous son même ensemble statutaire les agents publics de la Fonction publique d'Etat, de la territoriale et des agents des établissements hospitaliers. Il a relaté comment, après une âpre confrontation politique, la conception de la fonction publique "de carrière" l'a emporté et donne à l'agent public une séparation entre le "grade" et l'emploi et donne à l'agent public une pleine citoyenneté à l'inverse de l'idée du fonctionnaire qui "sert, travaille et se tait". Il a ensuite exposé la stratégie de contournement du Statut général qui s'est mise en place à partir de 84 suivie, jusqu'à aujourd'hui, d'une attaque frontale dont les recommandations du rapport annuel du Conseil d'Etat de 2003 donnent l'expression achevée. Ce rapport a été détaillé par Anne FERAY, membre du secteur "service public" de la FSU. Si ce rapport n'est pas appliqué tel quel, elle a montré comment par "touches successives" de "nouveaux contrats" en "évaluations individualisées", une véritable réforme "cachée" était à l'œuvre. Enfin, Michel ANGOT, secrétaire général du nouveau syndicat FSU de la territoriale (SNU-CLIAS), a décrit la diversité des situations dans la fonction publique territoriale et a alerté sur les enjeux des changements en cours, en particulier ceux liés au transfert des personnels TOS. Ces quelques mots ne peuvent traduire la richesse de cette journée, un compte rendu sera publié. Pour vous le procurer, adressez-vous à la section académique du SNES.

Jean-Luc Le Guellec

